

Mots-clés : Bâtis et pieux. Epave (Moyen Âge, Epoque Moderne).

**BÂTIS ET EPAVE EN RIVE DE CHER – XIII^e- XVII^e SIECLES
Commune de Meaulne-Vitray (Allier)**

**Opération archéologique n° 03-9538. Autorisation DRAC/SRA Auvergne-Rhône-Alpes
du 8 août 2024**



Vue par drone de la partie est de la structure de Bas de Magnoux (Meaulne-Vitray/03). Photo Julien Defaix.

Description

Des structures de bois sont dégagées par la rivière depuis 2009, avec un dégagement accéléré depuis 2023 (recul de rive de 3 m en un an), formant un ensemble dense de 249 bois s'allongeant dans le lit du Cher sur 80 m de long pour une largeur moyenne variant de 2 à 8 m. Contrairement aux structures trouvées par ailleurs, celle-ci se caractérise par une proportion importante de 64 % de bois quadrangulaires ou rectangulaires et de planches.

Les datations au C14 distinguent plusieurs phases qui semblent indiquer deux périodes d'utilisation :

- une période médiévale du XIII^e au milieu XV^e distinguée par des pieux fendus en faux-quartier et un ouvrage de 2 m de large maximum.
- une période moderne XV^e-XVII^e, caractérisée par des bois quadrangulaires et des parties d'ouvrages, se superposant parfois, larges de 4 m environ et qui comprend un dispositif en caisson en cours de dégagement. Ces bois pourraient témoigner d'une construction en élévation dans la deuxième moitié du XVII^e, avec débord possible sur le XVIII^e où la structure paraît simplement entretenue.

Des enrochements ont été réalisés sur le dispositif. On peut toutefois distinguer deux types de grès utilisés et répartis sur deux zones, à l'ouest et au centre. Ce sont les zones où les pieux ont le moins d'aubier, ce qui indique qu'elles ont été soumises à des périodes d'érosion.

- A l'ouest du dispositif, on distingue un grès permien brun à rose très solide disponible en amont à 4 km à Vallon-en-Sully. Cet enrochement est très localisé sur une épave datée au

C14 entre 1469 et 1660, dont les membrures visibles sur 8 m de long apparaissent sous les blocs les plus importants. Il pourrait s'agir d'un sabordage volontaire pour réaliser ou réparer un barrage, technique bien documentée pour réaliser des enrochements en rivière.

- Au centre, le grès utilisé est directement disponible sur les côtes proches des ères Permien-Trias. Cet enrochement est présent uniquement sur les secteurs phasés milieu XVIIe-fin XVIIe (avec débord possible sur le début XVIIIe). Il est réalisé semble-t-il tardivement, les bois n'étant peut-être plus en usage. En effet l'enrochement recouvre plusieurs bois de cette zone et en a couché certains qui sont coincés sous les blocs.

- A l'est, l'enrochement est absent, semblant indiquer que cette partie de la structure n'était pas visible lors de l'immersion des blocs, les bois étant alors vraisemblablement enfouis sous rive, comme paraît le montrer la présence d'aubier très bien conservé sur pratiquement tous les bois de la zone, indiquant qu'ils n'ont pas subi le courant très abrasif.

Un usage encore incertain et des datations à poursuivre

Un effet de seuil est induit par le resserrement de la vallée à cet endroit, permettant bien sûr la traversée de la rivière, comme le montrent les chemins accédant à Bas de Magnoux et Grand Fond de chaque côté de la rivière, mais également d'autres usages liés à l'accessibilité et à l'accélération du courant.

Un port pourrait économiquement se justifier, en raison de l'exploitation importante des grès locaux pour la pierre de taille, les meules et les auges fabriquées à proximité du site. Meaulne est aussi au débouché des bois d'œuvre et de marine de la forêt de Tronçais transportés par flottage sur la rivière. La paroisse était réputée – selon une description de 1569 - pour sa richesse agricole et ses vins. Le Cher permet le transport de marchandises vers le nord et tout le bassin ligérien. Ce besoin de fixer les ports d'embarquement au plus près des carrières s'explique par le poids important des matériaux extraits.

La fixation d'un port d'embarquement est possible et pourrait expliquer la pérennité de l'installation aux XVIIe-XVIIIe siècles, l'ouvrage étant destiné à la navigation et respectant l'ordonnance de Colbert de 1669 sur l'usage de la rivière. Toutefois, les matériaux employés, avec des bois quadrangulaires soignés sont surprenants pour cet usage.

L'implantation d'un moulin en zone de seuil pourrait aussi se justifier et les matériaux en chêne avec leurs sections importantes évoquent ce type d'usage. L'emploi de bois quadrangulaires laisse penser à un travail en élévation à partir du XVe. La largeur de la structure, l'emploi d'un travail en caisson vont dans ce sens. Toutefois aucune trace de moulin n'apparaît dans les descriptions de Nicolay en 1569, qui énumère systématiquement les moulins et leurs propriétaires et notamment ceux de Meaulne et d'Epineuil sur l'autre rive du Cher. La carte Barbier (circa 1675) qui indique bien les moulins de Meaulne ne montre pas non plus de moulin dans cette partie du Cher.

Ces hypothèses restent encore trop incertaines dans l'état actuel de la fouille et doivent être affinées par des recherches complémentaires. La découverte d'une assiette en céramique des Ve-VIIe siècles, qui n'est pas affectée par l'abrasion du courant interroge sur l'antériorité du site. Si elle peut venir d'un amont proche, la découverte de la villa antique de Grand-Fond à 500 m et la persistance d'occupations alto-médiévales à proximité suggèrent que les datations sont peut-être incomplètes et que le site doit être réexaminé sans préjugés de celles déjà obtenues.

Olivier Troubat